



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



15218-F



Distr. RESTREINTE

ID/WG.452/3
31 octobre 1985

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion d'experts sur les femmes dans
l'agro-industrie

Vienne (Autriche), 14-18 octobre 1985

RAPPORT*

(... ..)
... ..

* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.86-51045

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 3	3
<u>Chapitre</u>		
I. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	4 - 83	3
A. Recommandations relatives au secteur non structuré de l'industrie à très petite ou à petite échelle	15 - 41	5
B. Recommandations concernant le secteur des moyennes et des grandes entreprises	42 - 70	11
C. Mesures spéciales	71 - 75	15
D. Recommandations concernant certaines mesures complémentaires que l'ONUDI devrait prendre	76 - 82	16
E. Recommandations concernant les mesures d'accompagnement qui incombent aux participants	83	17
II. ORGANISATION DE LA REUNION	84 - 89	17
III. RESUME DES DEBATS	90 - 128	18
A. Les femmes et la croissance des agro-industries dans les pays en développement	94 - 95	20
B. Participation des femmes dans les industries manufacturières des pays en développement, plus particulièrement dans les agro-industries	96 - 106	20
C. Les femmes et les sociétés transnationales	107 - 109	22
D. Surveillance des tendances en matière d'industrialisation	110 - 112	23
E. Rôle des femmes dans la petite industrie	113 - 115	23
F. Technologie	116 - 117	24
G. Rassemblement de données	118 - 120	24
H. Mesures de facilitation	121 - 125	25
I. Coordination	126 - 128	26
	<u>Annexe</u>	
I. Ordre du jour		28
II. Liste des participants		29
III. Liste des documents		33
IV. Exemples d'idées de projets		35

INTRODUCTION

1. La réunion d'experts sur les femmes dans l'agro-industrie s'est tenue à Vienne (Autriche), du 14 au 18 octobre 1985. Organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les contributions financières des Gouvernements des Pays-Bas et de la Norvège l'ont rendue possible.

2. La réunion a été convoquée par l'ONUDI au titre du programme d'intégration de la femme dans le développement industriel. Etant donné l'ampleur et la complexité du sujet, il convient d'étudier secteur par secteur la façon de promouvoir les activités de la femme dans l'industrie. Puisque, dans la plupart des sociétés, le rôle historique de la femme est l'approvisionnement en biens de consommation à base de produits agricoles (nourriture, vêtements, etc.), les diverses branches de l'agro-industrie constituent un bon point de départ pour une étude sectorielle.

Objectifs

3. Les objectifs de la réunion étaient les suivants :

- a) Evaluer le rôle actuel des femmes dans l'agro-industrie des pays en développement;
- b) Evaluer la situation, les tendances et les perspectives de l'agro-industrie dans les pays en développement, en vue d'accroître la participation des femmes dans cette industrie, à titre de producteurs, de consommateurs ou de décideurs;
- c) Suggérer aux planificateurs et aux responsables des politiques gouvernementales, aux institutions bilatérales ou multilatérales de développement, aux organismes nationaux de promotion de la femme et aux organisations nationales ou internationales des lignes directrices concernant les politiques et les programmes à suivre pour donner aux femmes une meilleure place dans l'agro-industrie, ainsi que pour identifier les domaines dans lesquels la recherche doit se poursuivre.

I. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION

4. La longue période de récession économique que nous avons récemment connue a touché la majorité des pays en développement. D'une façon plus ou moins prononcée, ils souffrent du chômage et du sous-emploi, de l'inflation, du fardeau de la dette extérieure, de la diminution de l'exportation et de la demande nationale, et manquent de ressources pour financer leur développement. Des modifications structurelles telles que la croissance démographique ou l'urbanisation et la modernisation rapides des zones rurales compliquent encore le problème.

5. Dans ce contexte, caractérisé, dans la plupart des pays en développement, par l'incapacité du secteur agricole à absorber dans les zones rurales et les zones périphériques une population active toujours plus nombreuse, ainsi que par la limitation du nombre des emplois dans le secteur industriel moderne, les grands problèmes posés par la récession économique qui a récemment frappé le monde entier portent de plus en plus sur la création d'emplois, les sources de revenus, l'autosuffisance alimentaire, la distribution du capital et la participation des femmes à l'économie.

6. Il est indispensable de promouvoir la croissance et le développement du secteur agricole et du secteur industriel de façon qu'ils en sortent tous les deux renforcés; il est également indispensable que la planification de ce développement prenne en considération les besoins et les apports respectifs des populations rurales et des populations urbaines.

7. Dans les pays en développement, l'agro-industrie est la base d'un développement autonome et revêt pour eux une importance majeure. Si les ressources naturelles sont localement transformées et si des liens sont établis entre l'industrialisation et l'agriculture, l'agro-industrie peut être à l'origine d'une structure industrielle viable.

8. En partant des tendances actuelles, on prévoit que, en l'an 2000, environ la moitié de la population des pays en développement vivra dans les zones urbaines. Cela étant, il convient de promouvoir le développement régional de l'agro-industrie autour des petites villes afin qu'elle soit à la fois assez proche des ressources naturelles à transformer et assez proche des ressources humaines à employer. Une telle politique pourrait en particulier multiplier les chances d'emploi et de sources de revenus, ce qui freinerait l'exode rural.

9. Le développement de l'agro-industrie, dans les zones urbaines ou rurales, devrait stimuler le développement rural. L'agro-industrie devrait être encouragée à utiliser pour ses intrants les structures traditionnelles des petites exploitations agricoles. Plus particulièrement, elle devrait travailler avec les exploitations agricoles dirigées par des femmes dont on a souvent méconnu le rôle dans le développement de la production de cultures de rapport.

10. Pour les femmes, l'importance de l'agro-industrie tient en partie au rôle historique qu'elles ont joué dans la plupart des sociétés en pourvoyant aux besoins de consommation fondamentaux. Ce rôle s'étend au-delà de la production : il va de la transformation préliminaire, primaire et secondaire au stockage, au conditionnement et à la commercialisation des produits dérivés de l'agriculture.

11. Dans ce domaine, le travail des femmes est cependant souvent ignoré ou sous-évalué. La tendance à méconnaître le rôle des femmes a pourtant entraîné certains coûts socio-économiques en même temps qu'elle a fait obstacle à un véritable développement. Un développement autonome, qui réponde aux principaux besoins de consommation, crée des emplois et assure une évolution équilibrée, devra affermir et valoriser à tous les niveaux la participation des femmes dans l'agro-industrie.

12. Dans une économie nationale, le secteur non structuré de la production à très petite ou petite échelle joue un rôle fondamental en fournissant des biens et des services, en créant des sources de revenus et en donnant des possibilités d'emploi; il faudrait en conséquence lui prêter l'attention qu'il mérite. Il ne

demande qu'un faible investissement par emploi, il utilise au maximum les ressources locales, il favorise l'apparition d'une classe d'entreprises modernes, il a un effet multiplicateur par le biais de la création d'emplois (gain et travail indépendant) et il crée des activités génératrices de revenus dans les zones rurales ou urbaines. C'est dans ce secteur de l'économie que se trouve la majorité des femmes qui travaillent et c'est ce secteur qui ouvre aux femmes venues du secteur agricole les plus grandes possibilités d'accès.

13. Malgré les liens qui peuvent exister entre, d'une part, le secteur agro-industriel à moyenne et grande échelle, d'autre part, le secteur non structuré à très petite ou petite échelle, il y a des différences entre les deux secteurs. Pour traiter avec efficacité les questions de développement les plus urgentes, chaque pays doit donc adopter deux jeux de politiques : l'un pour développer l'agro-industrie non structurée à très petite ou petite échelle, l'autre pour développer l'agro-industrie à moyenne ou grande échelle; on tiendra compte, dans les deux cas, des soucis et des intérêts des femmes, mais l'accent portera surtout sur le secteur non structuré de l'agro-industrie à très petite ou petite échelle.

14. Considérant ce qui précède, la réunion d'experts a décidé d'établir et de présenter deux séries distinctes de recommandations, l'une pour le secteur non structuré à très petite ou à petite échelle, l'autre pour le secteur industriel à moyenne ou grande échelle.

A. Recommandations relatives au secteur non structuré de l'industrie à très petite ou à petite échelle

I. Principes directeurs

15. Les politiques gouvernementales doivent être conçues pour apporter soutien et ressources surtout au secteur non structuré de l'industrie à très petite ou petite échelle.

16. Les stratégies de développement industriel doivent équilibrer le développement du secteur non structuré de l'industrie à très petite ou à petite échelle et l'expansion de l'industrie à moyenne ou grande échelle; elles doivent renforcer les liens à l'intérieur du secteur industriel. Il faut bien comprendre que le secteur non structuré à très petite ou à petite échelle est tout aussi indispensable que l'autre à un développement socio-économique progressif, ainsi qu'à un développement industriel viable.

17. Ces orientations générales doivent se traduire par des politiques sectorielles opérationnelles dans les domaines de la production, de la commercialisation, de la fiscalité, de la recherche, de la science et de la technologie.

18. Il convient de prendre des dispositions pour inciter à la dispersion géographique et à la diversification d'activités de production existantes ou nouvelles, fondées sur le développement de techniques appropriées. Pour parvenir à un développement économique régionalement équilibré, ces dispositions doivent être appliquées dans les zones tant urbaines que rurales.

19. En ce qui concerne le secteur non structuré, il convient de procéder à des travaux de recherche afin de vérifier qu'il apporte une contribution significative à l'économie en général et à l'industrialisation en particulier et qu'il

faut mobiliser des ressources pour assurer son plus grand développement. Des travaux de recherche doivent aussi montrer quelle est en l'occurrence la contribution des femmes.

20. Tout en tenant compte de la situation actuelle d'un pays donné dans le système économique mondial, il faut orienter sa production vers la satisfaction des besoins de consommation de la population. On portera dûment attention, surtout au niveau des politiques, au problème que pose la diminution de la demande de produits du secteur non structuré - remplacés par des produits du secteur structuré. On cherchera des solutions (telles que l'augmentation de la productivité des unités de production existantes, grâce à l'introduction de techniques améliorées et à la fourniture de services d'appui) qui permettent aux femmes d'accroître leur production ou d'améliorer la qualité de leur production traditionnelle, afin que les produits puissent commencer ou continuer à rivaliser avec les produits analogues fabriqués en usine.

II. Mesures d'appui

21. Les mesures d'appui au secteur non structuré à très petite ou petite échelle doivent s'inscrire dans une approche intégrée, notamment en ce qui concerne le crédit, les services extérieurs, la formation et les autres formes d'assistance technique. On prévoira en outre un cadre institutionnel permettant de rendre pleinement efficace l'application concrète de ces mesures.

Animation et formation de groupe

22. Des actions, associées au besoin à des mesures politiques, favoriseront les arrangements existants ou nouveaux de travail coopératif dans les domaines de la production, de la commercialisation, du financement, de la conception et de l'achat des intrants, afin d'aider les producteurs à très petite ou à petite échelle, notamment les femmes auxquelles se pose le problème de l'inégalité dans les rapports de puissance.

23. Pour traiter de questions telles que le système bancaire officiel, la mobilisation de l'esprit de l'entreprise et la formation de groupe, l'animation, organisée pour les femmes au niveau du village, est également un élément important.

Formation et éducation

24. L'enseignement officiel devrait se tourner plus qu'aujourd'hui vers les questions pratiques; jeunes filles et jeunes gens devraient être encouragés à suivre un enseignement professionnel et une formation technique dans des domaines nouveaux. La formation professionnelle devrait couvrir des activités de production existantes ou nouvelles et aller de pair avec des mesures telles que le développement de l'entreprise et le crédit, pour aboutir à la création d'emplois et/ou au travail indépendant. Etant donné la multiplicité des rôles que jouent les femmes, lesquelles assument à la fois des fonctions de production, de consommation et de direction domestique, les stratégies de formation conçues pour assurer la participation des femmes devraient couvrir, par exemple, les mesures suivantes :

- a) Formation en cours d'emploi;
- b) Unités de formation mobiles qui permettraient d'étendre aux femmes les programmes de formation continue, dans les zones rurales ou à la périphérie des zones urbaines;

- c) Formation à temps partiel et formation pendant la morte saison;
- d) Cycles d'études organisés pour permettre l'échange d'expérience et d'idées entre les femmes, à tous les niveaux, ainsi que l'échange d'informations entre les planificateurs et les bénéficiaires des programmes de formation;
- e) Identification de sources de connaissances techniques et diffusion des informations concernant ces sources;
- f) Bourses d'études pour la formation des femmes dans des centres techniques interrégionaux;
- g) Mobilisation des capacités d'entreprise;
- h) Formation de formateurs afin que le travail de ceux-ci réponde effectivement aux besoins des femmes;
- i) Mise au point de matériel de formation adéquat.

Crédit

25. Le crédit et, plus particulièrement l'accès au crédit, est l'un des principaux facteurs qui entrent en jeu dans le développement du secteur non structuré à très petite ou petite échelle; le problème est particulièrement aigu dans le cas des femmes : bien souvent, elles ne possèdent pas de terres, n'ont aucun droit de propriété sur la terre ou les équipements et ne disposent donc d'aucune garantie pour obtenir des prêts.

26. Pour faciliter la participation des femmes au secteur de l'agro-économie, il faut leur accorder les mêmes facilités de crédit qu'aux hommes. Les dispositions prises en la matière doivent couvrir les prêts automatiquement renouvelables, les systèmes de cautionnement, les fonds spéciaux réservés aux femmes dans les institutions financières, ainsi que d'autres mesures novatrices de financement, en insistant moins sur le nantissement direct et en créant des institutions financières spécialement établies à l'intention des très petites entreprises. Il convient de prêter une attention particulière à l'éducation des femmes en matière de système bancaire et de leur prêter assistance en ce qui concerne tant les demandes de prêt que la gestion financière.

Services extérieurs

27. Les services extérieurs - gouvernementaux ou non gouvernementaux - doivent se préoccuper des femmes qui travaillent dans le secteur non structuré à très petite ou petite échelle :

- a) On prêtera une attention particulière à la formation des agents des services extérieurs, ainsi qu'à la production et à la diffusion de matériels de formation adéquats;
- b) Les agents des services extérieurs seront conscients des besoins propres aux femmes et on comptera parmi eux un plus grand nombre de femmes;
- c) Les services extérieurs couvriront les questions administratives, financières et techniques;

- d) Chaque fois que cela sera possible, les services extérieurs institutionnaliseront le rassemblement méthodique des données (ventilées par sexe) relatives aux industries à très petite ou petite échelle;
- e) Là où il n'en existe pas encore, on établira des centres extérieurs polyvalents, de préférence dans un réseau, afin qu'ils servent de centres de formation à la communication et à l'échange de données, ainsi que de locaux pour les services extérieurs destinés aux femmes (soins de santé, garderies, etc.). On agrandira les centres existants pour qu'ils s'acquittent de ces fonctions.

Technologie

28. On prendra des mesures pour perfectionner les techniques traditionnelles et/ou pour introduire les nouvelles techniques qui conviennent, surtout celles qui n'ont pas d'effet nuisible sur la santé. On écartera en conséquence les techniques qui font appel à des produits chimiques dangereux. L'échange de renseignements entre pays en développement informera les femmes des techniques existantes. Chaque fois que possible, le développement et l'amélioration des techniques allégeront leur tâche; développement et amélioration s'effectueront en utilisant les entreprises et les ressources locales, y compris celles des instituts locaux de recherche de développement. Les mesures d'appui doivent permettre aux femmes de se procurer les intrants et le savoir-faire nécessaires à la maintenance et à la réparation de leurs équipements de production.

Appui aux entreprises nouvelles et/ou existantes

29. Les mesures suivantes faciliteront l'établissement de nouvelles entreprises et/ou l'extension des entreprises existantes :

- a) Etudes de marché;
- b) Recensement des ressources et des capacités techniques existantes;
- c) Identification de partenaires de coopération;
- d) Compilation et distribution de manuels d'une compréhension aisée et d'autres matériels éducatifs portant sur les possibilités de création d'entreprises, sur les principes à suivre pour établir les agro-industries - en particulier les petites agro-industries -, sur les directives applicables au stockage et sur le danger que peuvent présenter les produits utilisés dans ces industries;
- e) Fourniture de conseils et d'avis conduisant à obtenir des conditions favorables aux transferts de techniques.

Ces mesures seront mises en oeuvre dans le cadre institutionnel existant (agents des services extérieurs, banques, ministères, etc.).

III. Actions à prévoir

Niveau national

30. Les femmes doivent activement participer à la conception, à la planification et à la mise en oeuvre des projets agro-industriels, de toutes les dimensions et dans toutes les branches; leur participation ne doit pas être limitée à des petits projets et à quelques branches industrielles, mais s'intégrer dans le développement général des pays ou des régions.

31. Les institutions privées ou publiques, aux niveaux national, provincial et local, devraient se préoccuper plus activement de la participation des femmes dans l'agro-industrie, surtout dans le secteur non structuré à très petite ou à petite échelle. Des mesures devraient être prises pour établir et appliquer sans réserve une politique appropriée.

32. Il faudrait accorder plus d'importance à la collecte, l'analyse et la diffusion des données relatives à l'activité des femmes dans l'agro-industrie, plus particulièrement à celle des femmes dans le secteur non structuré à très petite ou petite échelle.

33. Il convient d'ajuster progressivement les programmes et les projets existants aux quatre critères fondamentaux exposés ci-après :

- a) La législation du travail ne doit comporter aucune disposition discriminatoire à l'égard des femmes qui travaillent dans le secteur non structuré;
- b) L'établissement ou le renforcement des capacités de production privées ou publiques doivent être décentralisés et s'harmoniser au mieux avec la véritable situation des femmes dans les zones rurales et urbaines;
- c) Des organismes de coordination doivent être établis sous la forme de comités nationaux, régionaux et locaux;
- d) Un système de contrôle et de suivi relativement simple doit être intégré dans le processus de prise de décisions.

Institutions de développement

34. Les organismes, institutions et organisations de développement bilatéral et multilatéral, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales (ONG) devraient coopérer aux projets auxquels les femmes participent à égalité avec les hommes, à l'amélioration des techniques traditionnelles et à l'application de nouvelles techniques dans l'agro-industrie, de façon à accroître la productivité et l'efficacité du travail féminin dans le secteur non structuré à très petite et petite échelle, tant dans les branches où les femmes sont déjà nombreuses que dans celles auxquelles elles n'ont pas encore accès.

35. Il convient d'aider le personnel des organismes de développement multilatéral et bilatéral, au siège et sur le terrain, à assister les gouvernements à planifier et à mettre en oeuvre des programmes et des projets agro-industriels visant à l'intégration des femmes; pour ce faire, on compilera et distribuera des instructions détaillées et on organisera des cycles d'études et des cours de formation.

36. Les organismes de développement joueront un rôle de catalyseur en dispensant une assistance technique et des cours de formation afin :

- a) De formuler, actualiser et ajuster les lignes directrices des politiques gouvernementales applicables au secteur non structuré de l'agro-industrie à très petite et petite échelle;
- b) De faire en sorte que les travaux de planification et de conception des départements/institutions qui s'occupent de l'agro-industrie tiennent compte des intérêts féminins.

37. Au besoin, les organismes de développement continueront à fournir un appui direct aux programmes de développement intégré des entreprises du secteur non structuré à très petite ou petite échelle, en insistant sur l'agro-industrie et la participation des femmes.

38. Les organismes de développement faciliteront la collecte, l'analyse, la diffusion des données relatives aux activités féminines dans l'agro-industrie, notamment dans le secteur non structuré.

39. Les organismes de développement veilleront à ce que l'intégration des femmes s'inscrive dans les programmes de développement axés sur le secteur non structuré de l'industrie à très petite et petite échelle, ainsi qu'à promouvoir les projets qui, dans ce secteur, intéressent spécifiquement les femmes. On prévoira à cette fin des ressources financières adéquates.

ONUFI

40. Il convient que l'ONUFI prête une attention particulière à l'élaboration de politiques et de procédures applicables au développement du secteur non structuré de l'industrie à très petite ou petite échelle, ainsi qu'à la coopération technique en matière d'intégration des femmes dans l'agro-industrie, ce qui incitera les gouvernements et les ONG à étendre la coopération dans ce domaine. Cette politique doit se refléter aux différents niveaux de l'organisation, dans la conception des techniques, dans la programmation et la planification des activités de coopération technique, y compris leur conception, leur mise en oeuvre et leur évaluation, compte tenu de l'environnement socio-économique général.

Organisations non gouvernementales (ONG)

41. Les capacités de planification, de programmation et de conception des ONG en matière de développement de l'agro-industrie non structurée à très petite ou petite échelle devront être améliorées, assistées et étendues par les gouvernements, les organismes de développement et les institutions donatrices, tant moralement que financièrement. L'ONUFI prêtera son concours à ces activités au niveau national.

B. Recommandations concernant le secteur des moyennes et des grandes entreprises

I. Direction des affaires

42. Il est indispensable que les femmes jouent un rôle plus important dans les organisations et institutions responsables de la direction des agro-industries tant au niveau sectoriel qu'aux niveaux régional et international. Il faut donc prendre des mesures institutionnelles pour encourager, à l'échelon sectoriel, la participation des femmes dans les entreprises agro-industrielles, ces mesures devant être coordonnées à l'échelon national, et ce, de concert avec les organisations féminines.

43. Il serait bon que les organismes existants comptent, dans leur personnel, des femmes capables de conseiller quant aux mesures à prendre pour développer l'agro-industrie. De nouveaux efforts doivent être faits, notamment pour permettre à un plus grand nombre de femmes d'accéder aux échelons supérieurs dans d'autres organismes nationaux responsables de l'agro-industrie, tels que les ministères de l'agriculture, de l'industrie et de la planification, les comités nationaux de l'ONUUDI et autres instances compétentes, afin que les intérêts des femmes y soient dûment représentés. Par ailleurs, les gouvernements devraient faire en sorte que tous les fonctionnaires de ces organismes prennent davantage conscience du rôle des femmes, de leurs intérêts et de l'influence qu'elles peuvent avoir dans le développement général de l'agro-industrie.

44. Il serait bon que les organismes nationaux chargés des questions féminines et les organisations féminines de tous les pays établissent, à l'échelon national, des relations avec les organes de direction compétents, afin de faire régulièrement le point de la situation dans l'agro-industrie. Ces organismes et organisations féminines auront le plus souvent besoin d'une assistance pour acquérir les connaissances indispensables à cette fin. L'UNIDO notamment pourrait leur fournir l'assistance nécessaire en la matière.

45. Les décisions concernant les investissements jouant un rôle capital dans les choix à faire entre les diverses solutions possibles, qu'il s'agisse des orientations, des techniques ou de l'implantation des entreprises, il faut que les femmes puissent exercer une influence dans bon nombre de domaines allant des facilités de crédit, à la législation fiscale et aux mesures d'encouragement des entreprises. Il faut notamment qu'elles puissent agir directement dans les décisions concernant les investissements à faire dans l'agro-industrie, que ces investissements soient faits par les pouvoirs publics, des entreprises nationales privées ou publiques ou des sociétés transnationales.

46. Les femmes peuvent influencer sur les décisions prises en matière d'investissements en devenant par exemple propriétaires ou actionnaires d'entreprises agro-industrielles. Mais, pour cela, il faut qu'elles puissent accéder aux sources de financement. Voici quelques moyens proposés en ce sens :

- a) Les banques de développement tant internationales que régionales devraient réserver des crédits spéciaux mis à la disposition des femmes par l'intermédiaire de banques locales;

- b) Les gouvernements devraient mettre au point des plans de crédit spécialement réservés aux femmes chefs d'entreprises, offrant des prêts à long terme à des conditions de faveur;
- c) Les gouvernements devraient prévoir des mesures d'encouragement pour attirer l'épargne tant masculine que féminine et la diriger vers des entreprises productives;
- d) Les organisations non gouvernementales (ONG) et les institutions bancaires devraient constituer un fonds spécial pour garantir les prêts accordés aux femmes, faciliter à ces dernières l'accès aux opérations bancaires et stimuler la participation des femmes à la vie des affaires;
- e) Dans les prêts destinés à des projets agro-industriels bien précis, et dans les mesures d'assistance technique spéciale, il faudrait réserver un certain pourcentage aux femmes chefs d'entreprises.

47. Un autre moyen de permettre aux femmes d'avoir une influence sur les décisions relatives aux investissements consiste à encourager et faciliter l'accession des femmes à des postes de direction dans les entreprises agro-industrielles. Les gouvernements devraient également encourager la participation des femmes à la prise de décisions au niveau de l'entreprise. Les employées devraient pouvoir participer aux activités des comités d'entreprise et des syndicats.

48. Toutes les études de préinvestissement devraient tenir compte des grands problèmes socio-économiques et notamment de leurs incidences sur les intérêts des femmes. Des mesures spéciales devraient être prises pour que les femmes puissent y participer.

49. Le choix des techniques employées dans les entreprises agro-industrielles a des incidences importantes sur le rôle que les femmes peuvent y jouer. Si les techniques retenues déterminent la quantité et la qualité des emplois offerts aux femmes dans les grandes entreprises, elles peuvent compromettre l'existence même des petites entreprises et des micro-entreprises. Elles peuvent également porter préjudice aux femmes en tant que consommatrices. Il faut donc tenir compte des intérêts des femmes quand on choisit ou met au point de nouvelles techniques.

II. Mesures de soutien

50. Dans le secteur des moyennes et des grandes entreprises, des mesures de soutien sont également nécessaires pour permettre à un plus grand nombre de femmes de mieux participer, à tous les niveaux, aux activités des entreprises agro-industrielles.

Techniques

51. Les femmes devraient jouer un rôle dans le perfectionnement et l'adaptation des techniques et, pour cela, participer activement aux travaux des institutions de recherche et de développement (R et D), des conseils de recherche scientifique et technique nationaux, etc. Leur participation devrait s'étendre aux produits et aux techniques de fabrication.

52. Il convient de déterminer si les nouvelles techniques employées en agro-industrie ont des effets favorables ou défavorables pour les femmes. Les études correspondantes devraient être faites par l'ONUDI et autres institutions compétentes afin qu'il soit possible de recommander des mesures appropriées.

Améliorer la situation des femmes dans les entreprises

53. Les femmes salariées se retrouvent essentiellement dans certains secteurs où elles occupent de bas emplois de manoeuvres demi spécialisés. En revanche, très peu de femmes occupent des postes de gestionnaires, de conceptrices, de techniciennes. Qui plus est, dans les industries agro-alimentaires, bon nombre de postes féminins n'offrent par nature aucune sécurité d'emploi (travaux temporaires, sous contrat ou saisonniers). Les gouvernements devraient donc prendre des mesures pour améliorer les conditions de travail des femmes en promulguant des lois assurant une égalité de traitement et une législation du travail s'inspirant des normes de l'OIT. Ces normes devraient également s'appliquer aux femmes qui travaillent à domicile. Il faudrait prendre des mesures pour créer des garderies d'enfants et autres services sociaux indispensables pour que les femmes puissent occuper des tâches rémunérées. La Convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant les travailleurs ayant des responsabilités familiales 1/ devrait être appliquée.

54. Au niveau de l'entreprise, il faut reconsidérer les politiques et les pratiques en usage dans les services du personnel et établir des programmes d'action constructifs. Les politiques de recrutement et de promotion doivent encourager l'accession des femmes aux postes de direction, aux postes techniques et aux emplois non traditionnels. Il faut revoir les politiques de recrutement favorables aux seules femmes jeunes et célibataires et adopter des mesures assurant la sécurité des emplois, de bonnes conditions de rémunération et de déroulement de carrière. Les femmes doivent pouvoir choisir de travailler de nuit, mais il faut qu'elles puissent compter sur des services tels que cantines et moyens de transport.

55. Il faut faire appliquer les normes internationalement reconnues relatives à la santé et à la sécurité ainsi qu'à la manipulation de substances dangereuses dans tous les secteurs de l'agro-industrie, tant dans les entreprises étrangères que dans les entreprises locales.

56. Dans leurs négociations avec les sociétés transnationales, les gouvernements devraient veiller à assurer une plus grande participation des femmes et à obtenir pour elles des conditions de travail satisfaisantes. Le Code de conduite des sociétés transnationales qui est toujours en cours de préparation devrait être adopté et mis en vigueur dans les meilleurs délais. Il devrait contenir des dispositions concernant les conditions d'emploi et de travail des femmes. L'ONUDI devrait intensifier ses efforts pour aider les pays en développement à coopérer pour assurer les transferts technologiques et renforcer leurs pouvoirs de négociation.

57. L'ONUDI devrait faire une étude sur la tendance croissante à sous-traiter des travaux à des femmes, chercher les moyens d'améliorer les conditions auxquelles elles sont soumises dans ce système et voir comment ce système pourrait contribuer au développement industriel.

1/ Convention No 156 de l'OIT. Convention concernant l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes. Travailleurs ayant des responsabilités familiales.

Aide aux femmes chefs d'entreprises

58. On n'a pas encore pris pleinement conscience du rôle que peuvent jouer les femmes en tant que chefs de moyennes ou grandes entreprises agro-industrielles. Il se peut que les femmes qui veulent lancer une entreprise agro-industrielle ou étendre l'importance de leurs activités dans ce secteur aient besoin d'une assistance sur le plan de la gestion, de la recherche et de la fabrication de produits ainsi que de la commercialisation. Des services spécialisés tels que ceux que fournissent les pouvoirs publics, les chambres de commerce et d'industrie, les associations de fabricants, etc., devraient fournir aux femmes chefs d'entreprises l'aide dont elles pourraient avoir besoin dans tous ces domaines.

59. Dans les pays où les femmes n'ont pas encore la personnalité juridique, une législation appropriée devrait être promulguée pour permettre aux femmes d'accéder plus facilement au crédit.

60. Il faut que les femmes prennent conscience de leurs droits et obligations en tant qu'emprunteuses. Les organismes nationaux chargés des questions féminines et autres organisations féminines devraient faire des études sur la solvabilité des femmes et en communiquer les conclusions aux investisseurs et aux banques.

61. Il faut inciter les femmes chefs d'entreprises à faire partie des chambres de commerce et d'industrie ou des fédérations industrielles afin qu'elles puissent bénéficier des services et des réseaux que possèdent ces organismes et veiller à ce qu'ils tiennent dûment compte des problèmes particuliers aux femmes.

Infrastructure institutionnelle

62. Le secteur agro-industriel comprend des organismes spécialisés dans les produits et les techniques de fabrication, l'emballage, les services de renseignements technico-économiques, le contrôle de la qualité, la commercialisation, les études économiques, etc. Il faudrait faire en sorte que les femmes participent davantage aux travaux de ces organismes et veiller à ce que ces derniers tiennent dûment compte des intérêts des femmes.

63. Les politiques et les programmes d'éducation et de formation professionnelle jouent un rôle capital dans les possibilités qu'ont les femmes d'accéder à des emplois plus qualifiés et plus techniques. C'est pourquoi il faut vivement encourager les femmes à faire des études scientifiques, techniques, économiques et commerciales. Il convient de convaincre les moniteurs et les éducateurs qu'il faut orienter les femmes vers des domaines autres que ceux où elles trouvent traditionnellement à s'employer. Il conviendrait de créer, avec l'aide des organisations féminines et des organisations non gouvernementales notamment, des services d'orientation professionnelle pour jeunes filles.

64. Les centres d'apprentissage, d'enseignement professionnel et de formation aux affaires ont également un grand rôle à jouer pour permettre aux femmes de perfectionner leurs connaissances et d'accéder à des emplois techniques ou d'encadrement tels que contrôle de la qualité, création et fabrication de nouveaux produits, ingénierie, étude des marchés, etc.

65. Il faut également, notamment au niveau de l'entreprise, instituer des cours de formation et de recyclage aux nouvelles techniques pour que les femmes puissent accéder aux nouveaux emplois dont ces techniques s'accompagnent.

66. Des locaux appropriés tels que salle de séjour, toilettes, devraient être prévus pour que les femmes puissent mieux participer aux stages de formation. Il faudrait également faire en sorte que les cours aient lieu à des heures qui permettent aux femmes d'assurer leurs obligations familiales.

67. Les cadres supérieurs responsables des décisions tels que chefs du personnel, banquiers, etc., devraient recevoir une formation spéciale qui leur fasse prendre conscience des problèmes qui se posent aux femmes.

68. L'ONUDI devrait appeler l'attention des gouvernements sur la nécessité de proposer des femmes pour les stages de formation industrielle.

Protection des intérêts des consommateurs

69. La protection des consommateurs peut avoir un grand retentissement sur la qualité de la vie et la santé des populations. Or, les femmes, qui sont les principales acheteuses de biens de consommation familiaux, ont un intérêt tout spécial à faire respecter les normes applicables aux denrées alimentaires, ainsi que les mesures de contrôle de la qualité et les politiques tendant à fixer des prix équitables. Les organisations féminines peuvent prendre l'initiative en matière de protection des consommateurs, notamment pour ce qui est de l'essai des produits. Dans un premier temps, des fonds fournis par les gouvernements ou d'autres institutions seront peut-être nécessaires.

70. Il est également possible d'assurer la protection des consommateurs à l'échelon régional comme c'est le cas en Asie du Sud-Est. Les groupes de consommateurs ont notamment mené à bien un programme d'essai des produits et tenu des cycles de formation et d'information réservés aux femmes. Les femmes qui ont participé aux programmes de protection des consommateurs peuvent accéder plus facilement dans les entreprises agro-industrielles à des postes de direction de création de nouveaux produits ainsi que de contrôle de la qualité.

C. Mesures spéciales

Vigilance

71. L'apparition de techniques de pointe a rapidement modifié les conditions du système international de production et les moyens de production mis en place par le passé sont apparus vulnérables aux crises. Anticiper les changements peut permettre aux partenaires qui participent au développement de réagir en temps opportun. La plupart des grandes sociétés et des gouvernements et institutions des pays industriels étudient de façon suivie les forces qui pourraient ralentir le développement industriel. De telles mesures de vigilance s'imposent de toute urgence dans les pays en développement. L'ONUDI et la CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) instaurent un plan de vigilance et de restructuration industrielle. Il conviendrait d'instaurer des plans analogues dans d'autres régions. De cette manière, on pourra suivre et évaluer les besoins de spécialisation, les nouvelles tendances qui caractérisent l'implantation des industries et les grands changements survenus dans les pays industriels sur les plans industriel, commercial et financier. Les plans de vigilance devraient s'attacher plus particulièrement à déterminer l'influence des grandes innovations techniques sur le rôle que les femmes peuvent jouer dans l'industrialisation des pays en développement et rechercher les moyens d'élargir leur

participation afin que les fermes puissent s'y préparer activement. L'ONUDI devrait veiller à ce qu'il soit tenu compte de ces considérations dans les plans qu'elle établit à cet effet et notamment dans les sous-secteurs de l'agro-industrie.

Base de données, information et recherche

72. Les renseignements statistiques concernant la situation des femmes dans l'industrie en général et l'agro-industrie en particulier sont extrêmement limités. Il faudrait donc demander aux offices nationaux de la statistique de faire la ventilation des données correspondantes, de les présenter sous forme de tableaux, de les publier et de leur assurer une large diffusion. L'ONUDI pourrait prendre l'initiative d'élaborer des propositions en collaboration avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, l'Organisation internationale du Travail et le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies afin d'améliorer la collecte des données relatives à la participation des femmes dans les industries manufacturières et notamment les agro-industries.

73. Les organismes de prêts et autres institutions financières devraient établir une classification, par catégorie, de la destination des fonds.

74. Il est recommandé de faire des études pilotes dans un ou deux pays de chaque continent afin d'examiner quelle y est la situation des femmes dans le secteur agro-industriel - notamment la situation des femmes chefs d'entreprises -, de savoir les données que l'on possède et de déterminer celles dont il faudrait disposer. Les pays retenus devraient avoir des statistiques très poussées pour que les rapports auxquels les études donneront lieu puissent montrer comment il serait possible d'améliorer les données concernant les femmes dans les agro-industries.

75. Il faudrait faire une étude des sources et des critères retenus pour mesurer la participation des femmes dans les divers secteurs de l'agro-industrie. Une étude de cas pour des pays n'ayant pas les mêmes systèmes de statistiques ni le même niveau de participation des femmes devrait être faite afin d'améliorer les critères et les méthodes.

D. Recommandations concernant certaines mesures complémentaires que l'ONUDI devrait prendre

76. La réunion du Groupe d'experts demande que le présent rapport soit adressé, sous couvert du Directeur général, aux organes directeurs les plus élevés de l'ONUDI, à savoir le Conseil du développement industriel et la Conférence générale. Le rapport devrait être également adressé par l'ONUDI aux organismes directeurs appropriés des pays et des régions tels que la prochaine réunion des ministres africains de l'industrie, les comités nationaux de l'ONUDI, etc.

77. Il est également demandé à l'ONUDI de prendre les mesures qui s'imposent pour donner suite aux recommandations contenues dans le présent rapport. Le rôle des femmes doit être considéré comme partie intégrante de toute stratégie ou politique d'intensification de l'industrialisation. Il devrait également en être tenu compte dans le Système de consultations, et notamment pour les consultations consacrées au développement des ressources humaines et aux sous-secteurs de l'agro-industrie.

76. Vu la place importante qu'occupent les agro-industries dans toutes les régions et compte tenu des grandes différences qu'on y rencontre sur le plan économique et social, l'ONUDI devrait organiser des réunions régionales sur les femmes dans l'agro-industrie, en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

79. Vu l'importance du Plan d'action de Lagos ^{2/} qu'ont adopté les chefs des Etats africains et de l'appel lancé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans ses stratégies pour intégrer les femmes dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA), l'ONUDI devrait inclure dans son programme pour l'IDDA les questions relatives à l'intégration des femmes dans tous les programmes et tous les projets, notamment dans les sous-secteurs de l'agro-industrie et prévoir des projets expressément conçus pour des femmes.

80. Il faudrait renforcer le rôle de coordination de l'ONUDI en tant qu'"élément central pour l'intégration des femmes" et lui fournir l'appui institutionnel dont il a besoin pour assurer ses fonctions.

81. Des programmes de sensibilisation et de formation concernant le rôle des femmes dans le développement industriel devraient être organisés à l'intention du personnel (hommes et femmes) des organismes bilatéraux et multilatéraux de développement, y compris l'ONUDI.

82. Il est demandé à l'ONUDI de réunir une documentation et de publier des brochures sur les principaux sous-secteurs agro-industriels à l'intention des organisations féminines.

E. Recommandations concernant les mesures d'accompagnement qui incombent aux participants

83. Pour que les conclusions et les recommandations de la réunion du Groupe d'experts soient suivies d'effets, les participants à ce groupe devront veiller à ce que leurs organisations ou les institutions compétentes de leur gouvernement prennent les mesures nécessaires pour que les programmes et les actions recommandés reçoivent toute l'attention voulue.

II. ORGANISATION DE LA REUNION

84. Ont participé à la réunion 16 experts envoyés par 15 pays, ainsi que 16 observateurs d'organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et d'organismes des Nations Unies ^{3/}.

85. La réunion d'experts sur le rôle des femmes dans l'agro-industrie a été ouverte par le Directeur général de l'ONUDI, M. Domingo L. Siazon Jr. Dans son allocution d'ouverture, celui-ci a fait observer que la présente réunion était la seconde à laquelle il prenait la parole en qualité de Directeur général de l'institution spécialisée indépendante qu'était récemment devenue l'ONUDI. La première réunion portait sur le système d'échange d'informations techniques et industrielles de l'ONUDI. M. Siazon a estimé que les thèmes de ces deux réunions mettaient en relief la priorité que l'Organisation leur accordait. Il a aussi signalé que l'ONUDI, en tant qu'institution spécialisée, avait été

^{2/} Résolution 35/66 B de l'Assemblée générale, 5 décembre 1980.

^{3/} La liste des participants figure dans l'annexe I.

chargée par ses Conférences générales 4/ d'encourager énergiquement une participation accrue et plus équitable des femmes au développement industriel, et que pour s'acquitter de cette tâche, il fallait accumuler un ensemble de connaissances et de données sur la participation effective et potentielle des femmes dans chaque secteur de l'industrie. Etant donné que les agro-industries étaient généralement le premier secteur industriel sur lequel les pays en développement faisaient porter leurs efforts en vue de moderniser leur économie, et étant donné qu'elles permettaient d'instaurer des liens naturels entre l'agriculture et les industries naissantes, elles constituaient un point de départ approprié pour l'intensification des efforts faits par l'ONUDI pour promouvoir le rôle des femmes dans l'industrialisation.

86. L'ordre du jour provisoire a été adopté par les participants 5/.

87. Les participants ont décidé de constituer deux groupes de travail chargés d'examiner les questions à l'étude. Le premier Groupe de travail a examiné les questions concernant le rôle des femmes dans l'agro-industrie eu égard à la micro et petite industrie dans le secteur non structuré, tandis que le deuxième Groupe de travail a examiné les questions liées à la moyenne et grande industrie.

88. Chaque groupe de travail a élu son président et ses rapporteurs. Mme Singla (Inde) a été élue présidente du premier Groupe de travail; Mme M.L. Tapio-Biström (Finlande) et Mme M.P. Caetano da Silva (Brésil) ont été élues rapporteurs. Mme M.R.Q. Franco (Philippines) a été élue présidente du deuxième Groupe de travail; Mme L. Stewart (Belgique) et Mme A. Weston (Royaume-Uni) ont été élues rapporteurs. Des fonctionnaires de la Division des opérations industrielles et de la Division des études industrielles de l'ONUDI ont participé aux délibérations des groupes de travail.

89. Les conclusions et recommandations sur lesquelles les groupes de travail se sont mis d'accord ont été examinées en plénière et adoptées par consensus. Le rapport de la réunion a été adopté par consensus lors de la séance de clôture, le 18 octobre 1985.

III. RESUME DES DEBATS

90. Des déclarations liminaires ont été faites par le chef du Service des agro-industries et par le chef du Service des études sectorielles de l'ONUDI.

4/ Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels (ID/CONF.3/31, chap. IV), 1975; troisième Conférence générale de l'ONUDI, résolution concernant les femmes et l'industrialisation (ID/CONF.4/Res.1), 1980; quatrième Conférence générale de l'ONUDI, résolution 9 concernant l'intégration des femmes au développement industriel (ID/CONF.5/Res.9), 1984.

5/ L'ordre du jour figure dans l'annexe II.

91. Après avoir rappelé la définition du terme "agro-industrie" utilisée par l'ONUJI 6/, le chef du Service des agro-industries a indiqué que si l'agriculture occupait quelque 45 % de la population mondiale, il existait de vastes différences entre les pays en développement qui représentaient 57 % de la population mondiale et les pays développés qui n'en comptaient que 12 %. Les différences étaient encore plus importantes d'un pays à l'autre, tant pour les régions développées que pour les régions en développement, et d'un continent à l'autre pour les régions en développement. La superficie totale des terres arables dans les pays en développement (700 millions d'hectares) n'était cependant pas beaucoup plus grande que celle dont disposaient les pays développés (600 millions d'hectares). D'ici l'an 2000, on assisterait à une forte croissance de la population, notamment dans les pays en développement, tandis que la superficie des terres arables resterait la même. Cet accroissement se traduirait par un transfert proportionnel de l'emploi, du secteur primaire vers les secteurs secondaire et tertiaire. Il faudrait donc aussi développer l'industrie alimentaire et les agro-industries en général et en augmenter la productivité de manière à offrir à la fois des emplois à une population de plus en plus nombreuse et à satisfaire ses besoins alimentaires. Les femmes qui, dans les pays en développement, travaillaient aujourd'hui essentiellement dans l'agriculture, devaient être prêtes à passer à d'autres activités économiques dans l'industrie et les services. A cette fin, elles devaient recevoir une formation appropriée, et de nouvelles industries alimentaires et de transformation des produits agricoles en général devaient être créées.

92. Le chef du Service des études sectorielles a indiqué que si les données macrostatistiques sur la participation des femmes dans l'industrie manufacturière semblaient encourageantes - notamment dans les pays en développement où leur participation s'était accrue de manière générale plus rapidement que dans les pays développés - ces femmes tendaient à occuper essentiellement des postes inférieurs, mal rémunérés. Les nouvelles technologies fondées sur l'informatique, les microprocesseurs et le génie génétique auraient un énorme impact sur l'agro-industrie dans les décennies à venir, et ne manquerait pas d'influer sur les agro-industries des pays en développement et sur la participation des femmes. Le programme d'études de l'ONUJI préconisait une méthode intégrée ou fonctionnelle de développement des agro-industries. Des méthodes et des modèles particuliers avaient été élaborés, lesquels pourraient aussi servir à étudier les incidences sur les femmes de divers scénarios de développement ou de divers choix politiques. Toute demande spécifique formulée à cet effet par des gouvernements serait accueillie avec satisfaction par l'ONUJI.

Présentation et examen des documents de base

93. Le Secrétariat de l'ONUJI avait élaboré à l'intention de la réunion 7/ deux documents de base intitulés "Women and the Growth of Agro-Industries in Developing Countries", de M. J. Fath, consultant, et "Women's Participation in Manufacturing in Developing Countries, with Emphasis on Agro-Industries", de M. Petritsch, consultant. Ces documents ont été présentés aux participants par les auteurs.

6/ Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs (CITI 311 à 314), Industries des textiles (CITI 321), de l'habillement (CITI 322), Industrie du cuir et fabrication des chaussures (CITI 323 et 324), Industrie du bois et fabrication de meubles (CITI 331 et 332).

7/ Voir ID/WG.452/1 et ID/WG.452/2 respectivement.

A. Les femmes et la croissance des agro-industries dans les pays en développement

94. Le premier document de base offrait de nombreux renseignements (fondés sur les données actuellement disponibles) sur les caractéristiques structurelles et le scénario de croissance des agro-industries, ainsi que sur les perspectives de l'agro-industrie jusqu'à l'an 2000, pour chaque sous-secteur (agro-alimentaire, textiles, industries du cuir et du bois). Ces renseignements donnaient des indications précieuses sur les voies qui pourraient être explorées et exploitées de manière à accroître la participation des femmes, qu'il s'agisse de la création et du maintien d'unités de transformation, ou des possibilités d'emploi dans les industries déjà en place. Le document examinait aussi les réquisits et les contraintes propres à ces deux orientations.

95. Enfin, le document énonçait des propositions sur les stratégies qui pourraient être mises au point par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organismes donateurs en vue de faciliter la participation des femmes dans l'agro-industrie. Les stratégies proposées étaient notamment les suivantes :

- a) Stratégies de survie (par exemple, amélioration des techniques traditionnelles utilisées par les femmes et les collectivités auxquelles elles appartiennent;
- b) Ouverture de nouvelles frontières (dans des secteurs et des professions où les femmes ne sont pas encore présentes);
- c) Stimulation de l'esprit d'entreprise;
- d) Défense des intérêts des consommateurs;
- e) Formation plus poussée des femmes, notamment dans des branches et professions nouvelles;
- f) Création et renforcement des moyens de diffusion d'informations;
- g) Evolution des attitudes et des comportements en ce qui concerne l'emploi et la participation des femmes dans l'industrie.

B. Participation des femmes dans les industries manufacturières des pays en développement, plus particulièrement dans les agro-industries

96. Le document examinait les effets des tendances actuelles de l'économie mondiale sur le secteur manufacturier des pays en développement ainsi que leur impact sur la participation des femmes, la situation des femmes dans les secteurs structurés et non structurés de l'économie, notamment en ce qui concerne la transformation de produits agricoles, et la participation des femmes dans les sous-secteurs agro-industriels, d'après des études de cas sur le rôle des femmes dans l'industrie alimentaire.

97. Dans un grand nombre de pays en développement, les femmes pâtissaient à la fois de l'effondrement des économies rurales et de la stagnation du secteur moderne. La pénurie des terres et de l'emploi dans les campagnes avait accéléré l'exode rural mais rares étaient les migrants qui, dans les zones urbaines, trouvaient un emploi dans le secteur structuré. Un grand nombre d'entre eux étaient donc contraints d'accepter des emplois marginaux dans le secteur non structuré. Parmi les femmes qui trouvaient un emploi dans le secteur structuré, un grand nombre effectuaient des travaux à domicile pour le compte d'entreprises, d'autres étaient employées dans des industries redéployées (souvent dans des zones industrielles d'exportation), constituant ainsi deux groupes particulièrement vulnérables aux licenciements et au chômage intermittents.

98. Le document concluait que pour être efficace et, surtout, pour avoir un effet durable, toute mesure destinée à améliorer la participation des femmes dans l'agro-industrie devait faire partie intégrante d'une stratégie globale de développement à long terme, orientée vers la mise en place d'un système national cohérent de production qui permette une forme plus intégrée de développement. Il faudrait que ces stratégies tiennent compte, autant que faire se peut, de tous les aspects de la vaste gamme de rôles économiques que jouent actuellement les femmes et de leur contribution éventuelle au développement économique de la société.

99. Au cours des débats qui ont suivi, un certain nombre de questions importantes ont été soulevées. On a relevé qu'il existait un rapport direct et des liens réciproques étroits entre le développement des agro-industries et la politique de développement global dans chaque pays. Ces liens avaient des effets directs sur la participation des femmes au développement industriel en général, et dans les agro-industries en particulier. Il était évident qu'une stratégie de développement fondée sur l'autosuffisance serait plus apte à favoriser la création d'une agro-industrie solide tout en offrant davantage de possibilités à la population, et en particulier aux femmes, de participer à cette industrie.

100. On ne saurait trop insister sur le fait que les femmes constituaient un potentiel énorme de ressources humaines dans les zones rurales. Il ne s'agissait pas de déplacer la population féminine de son environnement familial vers d'autres lieux de travail, mais d'utiliser pleinement les ressources humaines disponibles sur place en créant aux niveaux local et régional des entreprises agro-industrielles et en dispensant la formation nécessaire aux femmes rurales.

101. Un grand nombre de participants ont estimé que la formation des femmes leur donnant accès à l'emploi était un facteur crucial. Ils ont aussi souligné d'autres éléments à considérer dans la mise en place d'une agro-industrie, tels que le crédit, les terres disponibles, l'équipement et la technologie, les services de vulgarisation, les moyens de transport, etc.

102. Il a aussi été fait état des conditions difficiles de vie et de travail des femmes employées dans l'industrie textile et autres industries d'exportation, notamment dans les zones de libre-échange. Le problème de la transformation des structures et de la vie familiales, entraînée par l'apparition de nouvelles industries, a aussi été souligné.

103. Il était nécessaire de revaloriser les activités menées traditionnellement par les femmes dans les pays en développement, par exemple dans les secteurs alimentaire ou textile, de manière à en faire le point de départ d'opérations industrielles, et aussi de veiller à ce que la création d'agro-industries dans

ces secteurs n'entraîne pas un déplacement des femmes. Par ailleurs, il a été jugé important de prendre des mesures particulières en faveur des femmes en vue de faciliter leur participation dans les agro-industries établies ou en développement.

104. La commercialisation et une législation appropriée, selon les besoins, étaient d'autres aspects à ne pas négliger en ce qui concerne la mise en place d'agro-industries et l'intégration des femmes. Il a aussi été signalé que l'implantation de ces industries était étroitement liée aux possibilités d'approvisionnement régulier en matières premières agricoles. L'une des questions connexes qui se posait était celle d'une concurrence éventuelle entre la satisfaction des besoins alimentaires et l'utilisation des matières premières agricoles pour l'industrialisation (d'où la nécessité de réglementer et d'accroître la production agro-industrielle).

105. En dernier lieu, on a souligné la nécessité de créer des syndicats et des fermes coopératives de manière à renforcer leur pouvoir de négociation et leur pouvoir économique, qu'elles soient travailleuses ou chefs d'entreprise. On a cité des exemples de formules d'organisation appliquées et d'expériences réalisées dans les pays en développement, qui portaient sur des groupes de femmes défavorisées ou sur des femmes employées à des activités subalternes.

106. Après la présentation et l'examen des deux documents de base, le débat a porté sur des aspects concrets du problème général du rôle des femmes dans l'agro-industrie. Dans certains cas, on a évoqué plus particulièrement les études par pays élaborées à l'intention de la réunion (voir l'annexe II).

C. Les femmes et les sociétés transnationales

107. La question du rôle des femmes dans les sociétés transnationales a été présentée par le représentant du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, lequel a indiqué qu'actuellement les sociétés transnationales avaient généralement tendance à délaisser les plantations (à l'exception de celles de thé et de sucre dans certains pays) et à se concentrer davantage sur d'autres secteurs tels que l'industrie alimentaire, le textile et l'électronique. Selon une étude sur le rôle des femmes dans les sociétés transnationales, effectuée conjointement par le Centre sur les sociétés transnationales et l'OIT à l'intention de la Conférence de Nairobi chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, ces secteurs étaient généralement à forte proportion de main-d'oeuvre, les femmes étant affectées à des tâches subalternes et leurs pouvoirs d'achat et de négociation étant généralement très faibles. Il a toutefois été suggéré que les sociétés transnationales pouvaient jouer un rôle important dans l'industrialisation des pays en développement et devenir un des moteurs du processus de développement.

108. Le débat général qui a suivi la présentation très complète de la question a porté essentiellement sur les aspects négatifs de l'action des sociétés transnationales, un certain nombre de suggestions sur les possibilités qu'elles pourraient offrir aux femmes et aux collectivités auxquelles elles appartiennent ayant toutefois été formulées.

109. Compte tenu de ce qui précède, il a été estimé que les sociétés transnationales, étant donné leur importance et leur statut dans les pays en développement, devraient être tenues de dispenser une formation, en particulier

aux femmes, en contrepartie des avantages qu'elles tiraient de ces pays. Il a aussi été signalé que le Code de conduite applicable aux sociétés transnationales, qui était encore à l'étude, devrait comprendre, dans la mesure du possible, un certain nombre de dispositions relatives à l'emploi de main-d'oeuvre féminine. Après un échange de vues, il a été proposé que l'ONUDI et le Centre sur les sociétés transnationales entreprennent des études concernant le fonctionnement et les stratégies des sociétés transnationales dans les pays en développement ainsi que leurs incidences sur les femmes.

D. Surveillance des tendances en matière d'industrialisation

110. Le chef par intérim du Service des études par région et par pays a déclaré qu'il fallait désormais entreprendre plus résolument la mise au point de stratégies du développement industriel. Les incertitudes tenaient au fait qu'il n'y avait plus de distinction tranchée entre la main-d'oeuvre du Nord et celle du Sud et que, s'agissant de l'industrialisation, il n'existait pas de secteurs où les pays en développement (et les femmes) puissent escompter s'implanter durablement. C'est pourquoi il fallait élaborer des stratégies adaptées à chaque cas particulier. C'était la raison pour laquelle l'ONUDI avait mis au point, en coopération avec la CEPALC, un nouveau programme dit "Programme de surveillance de la restructuration industrielle", dont les objectifs étaient les suivants :

- a) Examiner et suivre de près la situation des secteurs industriels clefs;
- b) Procéder régulièrement à des consultations avec les pays industrialisés afin d'examiner les tendances et les stratégies des grandes sociétés dans ces secteurs (quels types de produits pourraient être commercialisés à l'étranger, à quel niveau, à l'aide de quelle technologie, etc.).

111. Il a été souligné que non seulement les gouvernements, mais aussi les groupements et les syndicats féminins, devraient avoir accès à ces renseignements de manière à pouvoir prendre en meilleure connaissance de cause des décisions sur les stratégies à adopter et les opérations à entreprendre. Ces programmes de surveillance devraient aussi aider à préparer et former la population aux nouvelles technologies nécessaires à l'implantation de nouvelles industries.

112. Il a été indiqué que certains pays avaient déjà pris des mesures pour mettre en place des programmes de surveillance et de contrôle au niveau national. On a aussi souligné la nécessité de mettre la documentation concernant ces programmes à la disposition des chercheurs dans les universités et des décideurs en général, etc. Les représentants de l'ONUDI dans les pays ainsi que les missions consultatives de l'ONUDI dans les pays en développement devraient fournir aux femmes souhaitant créer des entreprises ainsi qu'aux organisations et aux coopératives féminines des renseignements sur les tendances industrielles.

E. Rôle des femmes dans la petite industrie

113. Un autre fonctionnaire du Service des études par région et par pays a exposé aux participants les avantages qu'offraient les petites industries pour les pays en développement :

- a) Elles permettaient à l'esprit d'entreprise de se développer;
- b) Elles offraient des possibilités d'investissement aux petits investisseurs et producteurs;
- c) Etant plus proches des marchés et des consommateurs, elles réagissaient et s'adaptaient mieux à leurs besoins.

114. C'est pourquoi les petites industries devraient offrir davantage de possibilités aux femmes. Elles pouvaient en outre utiliser les compétences et les talents traditionnels des femmes et étaient moins sensibles aux contraintes saisonnières (industries alimentaires). En dernier lieu, les femmes pourraient jouer un rôle accru dans ces industries, en tant que consommatrices et sur le plan du contrôle de la qualité.

115. Dans le même ordre d'idées, le représentant de l'Agence canadienne du développement international a indiqué que selon des études 8/ effectuées sur le développement de l'agro-industrie, eu égard notamment au travail des femmes, le passage de la micro ou petite industrie à la moyenne et la grande entreprise ne constituait pas uniquement une expansion quantitative, mais entraînait un saut qualitatif, le changement touchant les produits, les procédés, les marchés et les consommateurs.

F. Technologie

116. L'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer les technologies en vue de faciliter les activités exécutées par les femmes et d'accroître leur productivité. Comme exemples de perfectionnements techniques, on a cité notamment les râpes à manioc, les pressoirs servant à extraire le jus du manioc, les séchoirs solaires, les appareils à fumer le poisson, etc. Des projets précis faisant appel à ces techniques ont été mis au point dans certains pays et pourraient être présentés ultérieurement à l'ONUDI.

117. Un représentant a rappelé que, dans bien des cas, la mécanisation avait éliminé les femmes de secteurs où elles avaient occupé une position prédominante et qui avaient été pour elles-mêmes et pour leurs familles une source de revenu non négligeable (par exemple industries laitière et alimentaire). Cela était certes regrettable, mais les participants devraient néanmoins s'efforcer de formuler des directives qui aideraient les femmes à créer des industries dans les domaines mentionnés. Un certain nombre d'idées de projets visant à améliorer les technologies utilisées par les femmes ont été élaborées afin que l'ONUDI en tienne compte dans ses futurs programmes. Ces projets, qui figurent à l'annexe IV, devraient être précédés d'études de faisabilité.

G. Rassemblement de données

118. Le manque de données a été souligné à plusieurs reprises, ainsi que la nécessité d'améliorer la méthode de rassemblement des données. A cet égard, les participants ont été informés des travaux effectués dans ce domaine par le Centre

8/ Voir CIDA, "An Integrated Development Framework for Women in Agro-Industries", de J.C. Lorin.

international de recherche aux Etats-Unis. L'Office du recensement des Etats-Unis a constitué une base de données ventilées selon le sexe et l'habitat urbain ou rural, ainsi que des rapports analytiques par région. Ces statistiques étaient publiées dans la série "Women on the World" que les participants pouvaient se procurer. La représentante de l'Office a aussi fait savoir que son organisation accueillerait toute suggestion sur le type de statistiques nécessaires, et a conclu en déclarant que les recommandations et les idées examinées à la réunion seraient proposées à l'Agence pour le développement international (Etats-Unis), en vue de futurs programmes et projets sur le rôle des femmes dans le développement.

119. Un observateur s'est demandé si, outre le rassemblement de statistiques, l'ONUDI ne devrait pas chercher à entreprendre des études de cas plus approfondies en coopération avec des universités, des instituts nationaux de recherche et d'autres organismes compétents des Nations Unies. Ces études mettraient en relief les conséquences et les tendances de l'industrialisation relativement aux femmes. Des études de cas de ce type ont été effectuées par l'UNESCO, notamment au Japon, au Sénégal et en Inde. Les participants ont été informés que l'UNESCO continuerait d'encourager la réalisation d'études restreintes, dans certains pays, sur les facteurs socio-économiques et culturels généraux affectant la situation des femmes et les conditions de vie dans les zones rurales et urbaines.

120. Un représentant a souligné la nécessité de stimuler l'esprit d'entreprise dans les zones rurales et, à cette fin, de tirer parti des moyens juridiques, sociaux, culturels et autres qui pourraient exister dans un pays donné. Il a aussi été suggéré d'associer les groupements de femmes et les entrepreneurs éventuels au processus de rassemblement des données.

H. Mesures de facilitation

121. Le crédit et la gestion ont été considérés comme étant des éléments cruciaux de la participation des femmes dans l'agro-industrie.

122. La question de l'accès au crédit des femmes qui souhaitent devenir entrepreneurs et créer des micro, petites ou moyennes entreprises dans le secteur non structuré, a été soulevée. La représentante d'Action mondiale pour l'accès des femmes aux moyens bancaires a souligné à cet égard la nécessité d'offrir aux femmes des crédits renouvelables et des systèmes de garantie des prêts, tels que ceux accordés par l'Action mondiale.

123. Un représentant a fait observer que les études disponibles mettaient clairement en évidence l'importance de la gestion pour le développement des petites et moyennes entreprises. Il était donc nécessaire de dispenser aux femmes une formation en matière de gestion afin qu'elles puissent non seulement gérer leur propre entreprise, mais aussi être employées comme cadres moyens et supérieurs dans les industries mises en place. Il fallait aussi former des hommes et des femmes capables d'influencer les prises de décisions concernant l'emploi des femmes.

124. La représentante de la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales a déclaré que son organisation regroupait quelque 250 000 femmes dans 70 pays, dont la moitié dans des pays en développement.

S'agissant des conditions préalables à la création de petites et moyennes entreprises, il importait tout particulièrement :

- a) D'adopter et d'appliquer une législation sur l'enseignement obligatoire pour les femmes;
- b) D'offrir une formation professionnelle aux femmes;
- c) De faciliter l'acquisition de terres par les femmes (en particulier les terres sur lesquelles les femmes elles-mêmes travaillent);
- d) D'assurer l'accès des femmes au crédit;
- e) De fournir des services de soutien, tels que services de vulgarisation, services consultatifs et de suivi, etc.

125. Dans le même ordre d'idées, un participant a insisté sur le rôle que les moniteurs pourraient jouer auprès des femmes dans les zones rurales. A cet égard, les programmes de formation des moniteurs agricoles et industriels (des deux sexes) devraient comporter un cours sur les questions concernant le rôle des femmes dans le développement. On devrait aussi s'efforcer d'accroître le nombre de monitrices qui était toujours nettement inférieur à celui de moniteurs dans la plupart des pays en développement, en dépit des nombreuses recommandations formulées à ce sujet au cours des 10 dernières années. Il a donc été suggéré d'entreprendre des études en vue de déterminer quelles étaient les causes de cette situation et à quels obstacles se heurtaient les efforts faits pour y remédier.

I. Coordination

126. En dernier lieu, s'agissant de la création de petites industries dans la région africaine, en particulier dans le domaine de l'agro-industrie, et des efforts faits dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA), il a été suggéré que l'ONUDI collabore avec le Centre africain de recherche et de formation pour la femme (CAPFF) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), lequel avait déjà rassemblé une importante documentation et acquis une riche expérience en exécutant des projets concernant les femmes en Afrique (plus particulièrement dans le domaine de la production et de l'industrie alimentaires). Une coordination et une coopération devraient aussi être instaurées avec d'autres institutions des Nations Unies, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (qui avait remplacé le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme).

127. L'observateur de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme a déclaré que les questions concernant la promotion de la participation des femmes dans l'agro-industrie intéressaient particulièrement l'Institut dont le mandat était de soutenir et d'effectuer des activités de recherche, de formation et d'information aux fins de faciliter l'intégration des femmes dans le processus de développement, notamment dans les pays en développement. L'Institut était disposé à coopérer

avec l'ONUDI et d'autres organisations en vue d'encourager la recherche, la formation et la diffusion d'informations dans le but d'intensifier la participation des femmes dans l'agro-industrie, à tous les niveaux.

128. Tout en estimant qu'il conviendrait d'organiser d'autres réunions du même type, un certain nombre de représentants ont insisté sur l'importance cruciale du suivi et de l'application des recommandations et des idées formulées au cours de la réunion. Ils ont aussi souligné que le manque d'informations et la faiblesse de l'infrastructure, en particulier dans les zones rurales, rendaient plus difficile l'exécution de projets concernant les femmes dans ces zones. Enfin, on a insisté sur la nécessité d'envisager la question du rôle des femmes dans l'agro-industrie dans le contexte plus vaste du processus général de développement.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion d'experts
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
 - Déclarations liminaires
4. Les femmes et la croissance de l'agro-industrie
5. Participation des femmes dans le secteur manufacturier des pays en développement, eu égard plus particulièrement à l'agro-industrie
6. Rôle et situation des femmes dans l'agro-industrie; examen des principales questions
7. Constitution des groupes de travail et approbation du programme des débats
 - Groupe I - Rôle des femmes dans le secteur non structuré de la micro et petite industrie
 - Groupe II - Rôle des femmes dans la moyenne et grande industrie
8. Rapports des groupes de travail
9. Adoption des rapports des groupes de travail et du rapport de la réunion d'experts
10. Clôture de la réunion d'experts

Annexe II

LISTE DES PARTICIPANTS

A. Experts

Ms. Hayfai Abdul Rahman
General Federation of Iraqi Women
IRAQ

Ms. S. Alambo
Head, Industrial Planning and Promotion Division
Ministry of Commerce and Industry
KENYA

Dr. Danielle Bazin-Tardieu
Director
Women Consultants Associates International
HAITI

Ms. Maria Paula Caetano da Silva
International Federation of
Business and Professional Women
BRAZIL

Dr. Florence E. Dovi
Food Research Institute
GHANA

Ms. Mervat Tallawy
Minister Plenipotentiary
Ministry of Foreign Affairs
EGYPT

Ms. Maria-Rosario Q. Franco
Chief, Planning Service
Ministry of Trade and Industry
PHILIPPINES

Ms. O.M. Lipede
Deputy Secretary
Policy and Planning Division
Federal Ministry of Industries
NIGERIA

Ms. Huang Miao-xian
Deputy Director
Women's Movement of Beijing Women's Federation
CHINA

Ms. Febbie Msiska
Administrative Officer
Ministry of Trade and Industry
MALAWI

Ms. Josephine Ngugi
International Federation of Business
and Professional Women
ENGLAND/KENYA

Ms. Naomi Okada
JICA Expert
Jomo Kenyatta College of Agriculture
and Technology (Kenya)
JAPAN

Ms. Niurka Perez
Federacion de Mujeres Cubanas
Universidad de La Habana
CUBA

Ms. Snehlata Singla
Commissioner of the Government of Gujarat
INDIA

Ms. Koesbandia Sosro
Senior Official
Agency for Industrial Research and Development
Ministry of Industry
INDONESIA

Ms. Marja-Liisa Tapio-Biström
University of Helsinki
Institute for Development Studies
FINLAND

B. Observateurs

Dr. Heide Fenzl
Federal Ministry of Foreign Affairs
Vienna, Austria

Mr. Carlo Geneletti
UN Centre for Social Development
and Humanitarian Affairs
Vienna, Austria

Ms. Ellen Jamison
Center for International Research
U.S. Bureau of the Census
Washington, U.S.A.

Mr. Jean-Claude Lorin
Canadian International Development Agency
Hull/Quebec, Canada

Ms. Mechtild Petritsch-Holaday
UN International Institute for Research and
Training for the Advancement of Women (INSTRAW)
Santo Domingo, Dominican Republic

Dr. Maria Pollak
International Federation of Business
and Professional Women
London, England

Dr. Hans-Frederik Samuelsson
ECK/UNCITC Joint Unit on Transnational Corporations
Geneva, Switzerland

Ms. Gorana Sipic
International Centre for Public Enterprises
in Developing Countries
Ljubljana, Yugoslavia

Dr. Suzanne Smith Saulniers
Women's World Banking
Nairobi, Kenya

**Dr. Margit Scherb
Federal Chancellery
Vienna, Austria**

**Ms. Lois Stewart
International Confederation of Free Trade Unions
Brussels, Belgium**

**Mr. Serim Timur
Sector of Social and Human Sciences
UNESCO
Paris, France**

**Ms. Anke Van Heur
Social and Environmental Affairs Section
International Organizations Department
Ministry of Foreign Affairs
The Hague, The Netherlands**

**Mr. Tomislav Vukina
Institute for Developing Countries
Zagreb, Yugoslavia**

**Ms. A. Weiss-Gänger
Federal Chancellery
Vienna, Austria**

**Ms. Ann Weston
Commonwealth Secretariat
London, England**

Annexe III

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de base

- ID/WC. 452/1 **Women and the growth of agro-industries
in developing countries**
- ID/WC. 452/2 **Women's participation in manufacturing in
developing countries with emphasis on agro-
industries**

Documents de séance

- CRP.1 **Address of the Director-General of UNIDO** **Mr. Domingo L. Siazon, Jr.**
- CRP.2 **Philippines**
Women's participation in the agro- based **MA. R.Q. Franco**
manufacturing sector **Philippines**
- CRP.3 **Yugoslavia**
The position of women in the Yugoslav **T. Vukina**
agro-industrial complex **N. Svob-Dokic**
 Yugoslavia
- CRP.4 **Kenya**
The role of women in agro-industries **S. Alambo**
(the Kenyan experience) **Kenya**
- CRP.5 **An integrated development framework for** **Jean-Claude Lorin**
women in agro-industries **Canadian International**
 Development Agency
- CRP.6 **International federation of business** **J.W. Ngugi**
and professional women **Member of the Interna-**
 tional Federation of
 Business and Professional
 Women
 England
- CRP.7 **Women and work: a strategy for** **L. Stewart**
employment and development **International Confedera-**
 tion of Free Trade Unions
 Belgium
- CRP.8 **Cuba**
Notes on women in the Cuban sugar agro- **N. Perez Rojas**
industry **Cuba**
- CRP.9 **The role of women in public agro-** **G. Sipic**
industrial enterprises in developing **International Center for**
countries **Public Enterprises in**
An illustrative case **Developing Countries**
 Yugoslavia

CRP. 10	India agro-industries: sub-sector un- manufactured tobacco and tobacco products	S. Singla India
CRP. 11	India agro-industries: sub-sector wood and wood-based industries	S. Singla India
CRP. 12	Women in agro-industries and the Commonwealth	Ann Weston Commonwealth Secretariat England
CRP. 13	Statement	Naomi Okada Japan
CRP. 14	Indonesia industrial development integration of women in agro-industries	K. Sosro Indonesia
CRP. 15	Indonesia industrial development women workers in the textile industries	K. Sosro Indonesia
CRP. 16	Federative Republic of Brazil case study: records of a seminar "The Role of Women in Agro-Industries"	M.P. Caetano da Silva Brazil
CRP. 17	Malawi expert group meeting on women in agro- industries	F. Msiska Malawi
CRP. 18	Ghana general comments of women in agro- industries using Ghana as an example	F. E. Dovlo Ghana
CRP. 19	China the role of Beijing's women in the socialist construction and moderniza- tion of the City	Huang Miaoxian China
CRP. 20	Nigeria women and the growth of agro-industries in Nigeria	O. M. Lipede Nigeria

Annexe IV

EXEMPLES D'IDEES DE PROJETS

Proposition No 1

L'ONUDI devrait envisager une étude sur l'amélioration de la production traditionnelle d'huile végétale et ses incidences sur les femmes, sur l'industrie de l'huile végétale et sur l'état nutritionnel de la population. Un projet pilote sur la production intégrée d'huile végétale devrait être mis au point, une attention particulière étant attachée à l'emploi des sous-produits, à la fourniture de pièces détachées et de services d'entretien. Lorsque les résultats de ce projet et ses incidences sur les femmes auront été évaluées, il conviendrait de formuler des recommandations relatives à son application à différentes régions et matières premières oléagineuses.

Proposition No 2

L'ONUDI devrait envisager un projet pilote portant sur la création d'unités de production polyvalentes dans l'industrie alimentaire, afin de déterminer dans quelle mesure différents procédés de production peuvent améliorer la participation des femmes et atténuer les effets des variations saisonnières.

Il est aussi recommandé d'effectuer une étude d'évaluation pour déterminer quels seraient les effets de cette formule sur les femmes et sur l'amélioration des activités de transformation des produits horticoles (fruits, légumes, etc.).

Proposition No 3

Il conviendrait d'utiliser davantage les cultures traditionnelles à des fins alimentaires et autres. Des techniques de traitement intégré ont été mises au point, par exemple pour le manioc et la noix de coco, lesquelles pourraient être exploitées à diverses échelles de production.

Deux projets pilotes devraient être mis en place dans des pays africains pour déterminer dans quelle mesure les techniques de traitement intégré récemment mises au point permettraient de rentabiliser la transformation de ces produits, d'améliorer la participation et les conditions de travail des femmes et d'accroître les ressources alimentaires locales.

Proposition No 4

Afin de promouvoir le développement des secteurs agro-industriels du cuir, du bois, de l'habillement et des produits alimentaires et de renforcer la présence des femmes dans ces secteurs, l'ONUDI devrait organiser des cours de formation à l'intention des femmes dans les domaines suivants : conception des produits, gestion de la production, contrôle de la qualité et techniques de commercialisation. Ces projets devraient comprendre un élément évaluation et un élément suivi qui permettraient d'apprécier l'incidence des activités de formation sur le développement d'entreprises déterminées et sur la participation des femmes.